

DÉCLARATION CONJOINTE SUR LE FINANCEMENT
DES DONATEURS POUR LES DROITS FONCIERS ET DE TENURE

UN APPEL COLLECTIF À PLACER LA TERRE ET LA SÉCURITÉ FONCIÈRE AU CŒUR

**DES FINANCEMENTS POUR LE CLIMAT, LA BIODIVERSITÉ, LA PAIX,
LES MOYENS DE SUBSISTANCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

Nous, organisations mondiales de la société civile et organisations de peuples travaillant sur les droits fonciers et territoriaux individuels, collectifs et communautaires, nous unissons pour exprimer notre *préoccupation commune face au financement public et privé persistamment insuffisant et de plus en plus limité des initiatives fondées sur les droits fonciers*, ainsi qu'aux inégalités persistantes dans l'accès aux ressources nécessaires pour sécuriser les terres, les moyens de subsistance et les territoires.

La *sécurisation des droits fonciers est de plus en plus reconnue comme un fondement essentiel* des priorités partagées par les bailleurs de fonds et les pays : **ACTION CLIMATIQUE, ÉQUITÉ SOCIALE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, EMPLOIS DÉCENTS ET MOYENS DE SUBSISTANCE, CONSOLIDATION DE LA PAIX, RÉDUCTION DES MIGRATIONS FORCÉES.**

SOUTENU PAR



Sans sécurité foncière, les investissements dans l'action climatique, la restauration des écosystèmes, les systèmes alimentaires ou le développement rural risquent de renforcer l'exclusion, la dépossession et les inégalités au lieu de s'attaquer à leurs causes profondes.

Dans toutes les régions, les organisations communautaires, les femmes rurales, les jeunes, les peuples autochtones, les petits exploitants agricoles, les pasteurs, les pêcheurs, les communautés forestières et les personnes sans terre continuent de faire face à des obstacles persistants pour accéder à des financements durables et à long terme nécessaires à la protection de leurs droits et de leurs modes de vie.

Cette déclaration appelle les systèmes de financement des bailleurs à placer la terre et la sécurité foncière au centre des programmes relatifs au climat, à la biodiversité, à la paix et au développement.

Dans le même temps, nous reconnaissons que des progrès importants ont été réalisés. Plusieurs bailleurs ont commencé à soutenir des mécanismes de financement direct, des fonds territoriaux et des initiatives menées par les communautés, démontrant que des approches plus inclusives et fondées sur les droits sont possibles et efficaces. S'appuyant sur ces avancées, les systèmes de financement des bailleurs devraient développer et institutionnaliser des approches fondées sur les droits humains, la justice de genre et le leadership communautaire, en considérant la terre et la sécurité foncière non pas comme des questions périphériques mais comme des investissements stratégiques pour des résultats durables en matière de climat, de biodiversité, de systèmes alimentaires et de développement.

PROGRÈS, LACUNES ET RISQUES ÉMERGENTS

La reconnaissance croissante des droits fonciers ne s'est pas encore traduite par des systèmes de financement équitables et responsables.

71 pays ont entrepris des réformes liées à la tenure foncière depuis l'adoption des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT).

Les droits fonciers ont gagné en reconnaissance dans les cadres politiques mondiaux et les processus des COP. Depuis l'adoption des VGGT, 71 pays, soit environ 36 % des pays du monde, ont entrepris des réformes foncières, dont 27 faisant explicitement référence aux VGGT (Rapport STLG de la FAO).

Des progrès sont visibles dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), du Cadre mondial pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ainsi que dans les discussions émergentes sur les financements liés au climat et à la biodiversité.

Malgré ces progrès, la sécurité foncière demeure soutenue de manière inégale dans la pratique.

Exclusion

De nombreux engagements financiers excluent encore ou atteignent insuffisamment les petits exploitants agricoles, les paysans, les pasteurs, les personnes sans terre, les peuples autochtones et les systèmes agricoles familiaux à petite échelle. Les organisations de base, en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes, continuent de rencontrer des obstacles à l'accès direct au financement.

Biais dans les financements

Les systèmes de tenure collective et coutumière soutiennent les moyens de subsistance et la gestion durable des écosystèmes dans de nombreuses régions. Pourtant, les priorités de financement privilégient souvent des interventions standardisées ou de grande échelle qui peuvent négliger les réalités foncières locales et renforcer les inégalités existantes dans les communautés rurales et côtières. Le financement reste fragmenté, de court terme et fortement intermédié, limitant l'accès direct des acteurs locaux aux ressources et reléguant souvent l'égalité de genre et la justice sociale à des objectifs secondaires.

Données et responsabilité

La mise en œuvre des politiques foncières reste sous-financée tandis que la transparence des investissements fonciers demeure limitée. Selon le rapport STLG de la FAO, la plupart des pays ne rendent compte que de 5 à 20 % des variables utilisées pour suivre les principes des VGGT dans les investissements fonciers. Les systèmes de reporting opaques et le manque de données ouvertes continuent de freiner le suivi et la mise en œuvre sur le terrain.

Ces lacunes réduisent la redevabilité, l'apprentissage collectif et l'évaluation de la traduction des engagements en soutien concret aux communautés.

Le financement des bailleurs est de plus en plus lié au développement conduit par le secteur privé, aux financements mixtes et aux mécanismes fondés sur le marché, y compris les marchés du carbone et les compensations en matière de biodiversité. Bien que ces approches puissent mobiliser des ressources supplémentaires, **les droits fonciers doivent être considérés comme des fondements non négociables** afin d'éviter d'aggraver la dépossession, les conflits et la marginalisation. Les communautés concernées par les projets carbone revendiquent collectivement la reconnaissance des droits fonciers comme condition préalable à des marchés du carbone crédibles.

PRIORITÉS POUR UNE RÉFORME DES FINANCEMENTS DES BAILLEURS FONDÉE SUR LES DROITS

Trois actions prioritaires pour renforcer les systèmes de financement des bailleurs de fonds fondés sur les droits en matière de droits fonciers et de droits de tenure.

Face à ces dynamiques, nous appelons les acteurs multilatéraux, bilatéraux, philanthropiques et du secteur privé — qui façonnent les agendas relatifs au climat, à la biodiversité, aux systèmes alimentaires, au développement et à la création d'emplois — à s'engager à mener les actions suivantes en faveur des droits fonciers et des droits de tenure.

1

RECONNAÎTRE LA TENURE FONCIÈRE COMME FONDAMENTALE POUR LE CLIMAT, LA BIODIVERSITÉ, LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES, LES MOYENS DE SUBSISTANCE ET LE DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

Les investissements qui ignorent les questions foncières risquent de renforcer les inégalités, les conflits, les déplacements forcés et la dégradation environnementale au lieu de produire des résultats durables. La sécurité foncière doit être considérée comme une condition essentielle de l'action climatique, de la conservation de la biodiversité, de la transformation des systèmes alimentaires, de la création d'emplois décents, de la gouvernance des migrations et de la consolidation de la paix.

Cela implique l'intégration des questions foncières dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN/NDC), les Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB/NBSAPs), les rapports nationaux au titre des Conventions de Rio, les stratégies de développement et les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA/NAPs). Les bailleurs bilatéraux et multilatéraux devraient utiliser pleinement les instruments politiques et financiers disponibles afin de mobiliser des financements nouveaux, additionnels, adéquats et prévisibles pour les droits fonciers, y compris, lorsque cela est approprié, par la réaffectation de subventions nuisibles à l'environnement. Les mécanismes de marché et les financements mixtes, y compris les marchés du carbone et de la biodiversité, ne devraient être utilisés que lorsque les droits fonciers sécurisés, y compris les systèmes de tenure collective, coutumière et autres formes légitimes de tenure, sont reconnus comme une condition préalable. Une attention particulière doit être accordée à la tenure collective, car dans certains contextes, la transformation des droits fonciers en actifs individuels titrés et négociables peut accroître les risques de dépossession, de concentration foncière et d'érosion des territoires gérés collectivement. Les communautés doivent pouvoir accorder ou refuser leur consentement libre, préalable et éclairé.

Les lignes directrices volontaires constituent une étape importante, mais l'expérience montre qu'elles sont souvent insuffisantes à elles seules. Les garanties devraient donc être contraignantes, vérifiables de manière indépendante et assorties de mécanismes clairs de responsabilité.

2

FAVORISER UN FINANCEMENT DIRECT, FLEXIBLE ET À LONG TERME DES INITIATIVES FONCIÈRES MENÉES PAR LES COMMUNAUTÉS

Les bailleurs devraient élargir l'accès direct au financement pour les organisations communautaires, les femmes rurales et les jeunes, les peuples autochtones, les pasteurs, les pêcheurs, les communautés forestières et les autres détenteurs de droits, tout en réduisant les niveaux inutiles d'intermédiation et en veillant à ce que les intermédiaires apportent une réelle valeur ajoutée lorsque nécessaire.

Des financements flexibles et de long terme sont essentiels pour soutenir la gouvernance foncière, défendre les droits et renforcer durablement les institutions locales.

Les fonds fonciers communautaires existants, les fonds territoriaux et les mécanismes de financement des peuples autochtones devraient être développés et reproduits.

Les approches de financement devraient reconnaître à la fois les systèmes de tenure individuelle et collective, soutenir la participation démocratique et considérer les communautés comme des acteurs politiques à part entière.

3

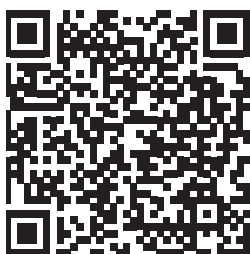
RENFORCER LA TRANSPARENCE, LE SUIVI ET LA RESPONSABILITÉ DANS LE FINANCEMENT DES DROITS FONCIERS

Tous les engagements des bailleurs devraient inclure des mécanismes de reporting transparents, l'accès aux données ouvertes et une participation significative des organisations de la société civile.

Cela devrait inclure la publication des allocations financières, des calendriers de financement et des bénéficiaires, ainsi que des indicateurs permettant de suivre les impacts sur la sécurité foncière, l'égalité de genre, la prévention des conflits et la participation communautaire.

Les mécanismes de responsabilité doivent évaluer non seulement les flux financiers, mais également leurs effets sur les droits fonciers, l'égalité de genre, la prévention des conflits et la durabilité à long terme.

Un suivi efficace est indispensable pour restaurer la confiance, favoriser l'apprentissage collectif et garantir que les engagements mondiaux se traduisent par un soutien concret aux communautés.



SI VOUS SOUHAITEZ ENDOSSER CETTE DÉCLARATION, VEUILLEZ ÉCRIRE À :

Giacomo Melloni, g.melloni@landcoalition.org

WWW.LANDCOALITION.ORG

INTERNATIONAL LAND COALITION SECRETARIAT c/o IFAD

Via Paolo di Dono 44 , 00142-Rome, Italy tel. +39 06 5459 2445 fax +39 06 5459 3445
info@landcoalition.org | www.landcoalition.org